

VILLE DE CHATELAILLON-PLAGE
Charente-Maritime

COMPTE RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2009

La convocation du Conseil Municipal a été faite le 15 septembre 2009.

PRESENTS : Jean-Louis LEONARD - Yvon NEVEUX - Jacqueline LEVERT - Stéphane VILLAIN - Michèle BOMPOINT - Gérard FOUGERAY - Gilles ADRIEN - Nicole NEAU - Marlène JEAN DIT BERTHELOT - Christiane STAUB - Hélène CHASSEREAU - Jean-Paul KLEIST - Régis LEBAS - Thierry BOSCARIOL - Pascal MONNET - Céline VIRLOGEUX - Pascale LEYON - Lénaïk BURGAUD - Isabelle FABBIANI - David LABICHE - Nadine BARBIER - Anne-Marie MOREAU

ABSENTS ET REPRESENTES: Catherine SEVALLE par Jacqueline LEVERT - Thierry COULON par Jean-Louis LEONARD - Jean-Yves COUTON par Stéphane VILLAIN - Dominique GOUGAT par Hélène CHASSEREAU - Jocelyne CEYROLLE par Michèle BOMPOINT - Bruno LESCALIER par Nadine BARBIER - Rogatien BOUCHEREAU par Anne-Marie MOREAU

Secrétaire de séance : Gérard FOUGERAY

Jean-Louis LEONARD ouvre la séance et propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour : convention d'occupation de la salle polyvalente de l'école Paul Michaud par l'association Foyer Emmanuelle ; proposition acceptée à l'unanimité.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance précédente.

I - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT DE LA COLLINE D'ANGOUTE - LOT N°1 AVENANT N°2

Code nomenclature : 1.1.25

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Colline d'Angoute, le lot 1 concernant les travaux de voirie – réseaux divers a été confié à l'entreprise

APPIA Charentes - EIFFAGE par un Marché conclu en 2005 d'un montant du 1 094 219.05 € TTC.

Les travaux qui étaient programmés en 2 phases de réalisation : aménagement provisoire puis finitions et aménagement définitif, se sont donc poursuivis jusqu'à l'année 2009.

Le nombre croissant de chantiers en cours au sein du lotissement et les dégradations consécutives ont nécessité au cours des hivers successifs plusieurs reprofilages et reprises de chaussée réguliers afin de rendre les conditions de circulation convenables pour les riverains.

Par ailleurs, en cours d'exécution de cette dernière phase d'aménagement, quelques modifications au projet initial et compléments ont été apportés (renforcement du réseau pluvial notamment).

L'ensemble de ces travaux s'élève à un coût de 58 433.04 € TTC réparti globalement comme suit :

- Reprofilage des chaussées Monocouche général	38 000 €
- Modification et extension du réseau pluvial sous liaison piétonne	6 100 €
- Réalisation d'accodrain en bout de quai	5 800 €
- Mise à la cote de l'ensemble des regards et chambres	8 500 €

Cet avenant qui représente une plus value de 5.34% du montant du lot concerné a été présenté et validé par la Commission d'Appels d'Offres dûment convoquée et réunie le 10 juillet dernier.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cet avenant.

II - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 / 2009 - BUDGET PRINCIPAL

Nomenclature : 7.1.2.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les ouvertures et virements de crédits suivants :

Section de fonctionnement - dépenses

Fonct	Nat	Opé	Libellé	+	-
020	61522		Réparation sanitaires et équipements (tempête)	10 112,00	
020	61551		Parc auto municipal - garage extérieur	7 452,00	
020	61551	-	Parc auto municipal - travaux carrosserie	1 731,00	-
CHAPITRE 011 "CHARGES COURANTES"				19 295,00	-
01	023	-	Virement à la section d'investissement (o.o.)	30 848,00	-
CHAP. 023 "VIREMENT A LA SECTION D'INV."				30 848,00	-
020	676		Différences sur réalisations cédées (o.o.)	33 152,00	

01	6811		Dotation aux amortissements (o.o.)	3 000,00	
CHAP.042 "OPE. D'ORDRE DE TRANSFERT"				36 152,00	-
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				86 295,00	-

Section de fonctionnement - recettes

Fonct	Nat	Opé	Libellé	+	-
01	775		Produits de cession	32 452,00	
020	7788	-	Indemnités de sinistres	53 843,00	-
CHAPITRE 77 "PRODUITS EXCEPT."				86 295,00	-
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				86 295,00	-

Section d'investissement - dépenses

Fonct	Nat	Opé	Libellé	+	-
813	21571	139	Acquisition tractopelle (complément)	11 000,00	
020	2188	139	Equipement des services	14 000,00	
OPE. 139 "MATERIEL DES SERVICES"				25 000,00	
823	2312	201	Parc municipal - réfection des allées	2 600,00	-
OPERATION 201 "PARC"				2 600,00	-
412	2188	208	Matériel pour le stade	2 800,00	
OPERATION 208 "STADE"				2 800,00	
020	21318	249	Travaux d'intérêt général		27 000,00
113	204163	249	Participation agrandissement Centre de Secours	27 000,00	-
OPERATION 249 "INTERET GENERAL"				27 000,00	27 000,00
823	2312	343	Parc du quartier du port - travaux	16 400,00	
OPERATION 343 "AMENAG. PAYSAGERS"				16 400,00	-
811	2318	346	Travaux digues		19 000,00
OPERATION 346 "DIGUES"				-	19 000,00
831	2318	347	Chemins des douaniers	19 610,00	
OPERATION 347 "PLAGE"				19 610,00	
64	2313	350	Maison de la Petite Enfance		5 000,00
OPERATION 350 "PETITE ENFANCE"					5 000,00
211	2313	351	Maternelle Jonchery		4 000,00
OPERATION 351 "ECOLE MATERNELLE"					4 000,00
212	2313	352	Primaire Les Boucholeurs		5 000,00
OPERATION 352 "ECOLES PRIMAIRES"					5 000,00
251	2313	353	Travaux Cuisine Centrale	14 000,00	
OPERATION 353 "CANTINES ET OFFICES"				14 000,00	
414	2313	354	Réparation Salle Polyvalente	17 645,00	
OPERATION 354				17 645,00	
415	2188	355	Matériel Animations		2 800,00
OPERATION 355					2 800,00
821	2315	358	Autres aménagements de sécurité		3 100,00
821	2031	358	Frais d'étude Passages à Niveau		5 000,00
OPERATION 358 "SECURITE"					8 100,00
821	2315	359	Aménagement stationnements	11 100,00	
OPE. 359 "CIRCULATION, STATIONN."				11 100,00	
814	2315	361	Travaux d'éclairage public (tempête)	4 745,00	
OPERATION 361 "TRAV. DIVERS VOIRIE"				4 745,00	
91	2313	369	Travaux marché couvert		3 000,00
OPERATION 369 " MARCHÉ COUVERT"					3 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				140 900,00	73 900,00

Section d'investissement - recettes

Fonct	Nat	Opé	Libellé	+	-
01	021	-	Virement de la section de fonctionnement (o.o.)	30 848,00	-
CHAP. 021 " VIREM. SECTION DE FONCT."				30 848,00	-
020	192		Plus ou moins-value sur cessions d'immo (o.o.)	33 152,00	
01	28183		Amortissement du matériel informatique (o.o.)	3 000,00	
CHAP. 040 "OPE. D'ORDRE DE TRANSFERT"				36 152,00	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				67 000,00	-

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette décision modificative.

III - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 / 2009 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX

Nomenclature : 7.1.2.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les modifications de crédits suivantes (opérations d'ordre patrimoniales pour la déduction de la TVA) :

Section d'investissement - dépenses

Fonct	Nat	Opé	Libellé	+	-
	2762		Créances sur transfert de droits à déduction TVA	1 000,00	
CHAPITRE 041 "OPERATIONS PATRIMONIALES "				1 000,00	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				1 000,00	0,00

Section d'investissement - recettes

Fonct	Nat	Opé	Libellé	+	-
	2313	1	Travaux station de surpression		61 850,00
	2315	20	Renforcement réseau d'adduction d'eau potable	49 900,00	
	2315	383	Renforcement réseau d'adduction d'eau potable	12 950,00	
CHAPITRE 041 "OPERATIONS PATRIMONIALES"				62 850,00	61 850,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				62 850,00	61 850,00

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette décision modificative.

IV - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 / 2009 - BUDGET ANNEXE DE L'ACTION ECONOMIQUE

Nomenclature : 7.1.2.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le virement de crédits suivant :

Section de fonctionnement - dépenses

Fonct	Nat	Opé	Libellé	+	-
90	61522		Entretien et réparation de bâtiments		250,00
CHAPITRE 011 "CHARGES COURANTES"				-	250,00
90	666	-	Pertes de change	250,00	-
CHAPITRE 66 "CHARGES FINANCIERES"				250,00	-
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				250,00	250,00

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette décision modificative.

V - SORTIE D'INVENTAIRE

Code nomenclature : 3.1.2

Dans le cadre du programme de renouvellement du parc automobile de l'année 2009, le tractopelle des services techniques a été changé. L'ancien engin a été repris par le titulaire du Marché Public.

Monsieur le Maire propose de le céder aux conditions offertes pour un montant total de reprise de 22 724 € et de le sortir de l'inventaire communal.

N° d'inventaire	Date d'acquisition	Type de véhicule ou de matériel	Montants de reprise	Observations
2201	02/02/2001	Tractopelle JCB 3CX super	22 724€	Boite de vitesse HS Reprise par Ets Ouvrard (85120 Antigny)

Le Conseil Municipal unanime accepte la sortie d'inventaires et les reprises de ces matériels communaux.

VI - DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'ASSOCIATION « LES 4L THAIRESIENNES »

Code nomenclature : 7.5.2

Jean-Louis LEONARD, Maire, présente une demande de participation financière de l'Association « Les 4L Thairésiennes » qui organise un transport humanitaire de fournitures scolaires en Afrique.

La subvention demandée, d'un montant de 1.500 €, correspond à l'apposition d'un logo de Châtelailon-Plage sur le capot de la 4 L pilotée par 2 jeunes étudiants thairésiens.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un contrat de sponsoring avec l'association.

VII - PARTICIPATION FINANCIERE AUX TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RENOVATION DU CENTRE DE SECOURS

Code nomenclature : 9.1.1

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Charente-Maritime a décidé en 2006 de réhabiliter et d'agrandir le Centre de Secours de Châtelailon-Plage.

Le programme prévoit d'aménager la partie du hangar qui est adjacente au bâtiment administratif : trois travées seront supprimées et remplacées par des vestiaires hommes/femmes, des sanitaires, des locaux de stockage et de désinfection en rez-de-chaussée et par des bureaux et une salle de sport à l'étage.

Cette partie du projet répond à la demande des pompiers volontaires de Châtelailon-Plage qui actuellement se mettent en tenue dans le hangar et ne peuvent pas accueillir d'effectif féminin faute de vestiaire séparé.

Le projet comprend aussi la construction d'un nouveau garage avec trois portes sectionnelles qui viendra fermer la cour côté sud, perpendiculairement aux corps de bâtiments existants.

Le dossier initial remis par l'architecte du SDIS a été modifié par la mairie pour une meilleure insertion dans l'environnement du quartier.

Les résultats d'un premier appel d'offres, intégrant les prescriptions architecturales de la ville, ont fait apparaître un coût d'opération supérieur à 462 000 €. Le SDIS a déclaré plusieurs lots infructueux et a sollicité une participation financière de 47 000 €.

La consultation a été partiellement relancée au printemps 2009 ce qui a permis d'obtenir de meilleurs prix. L'enveloppe du projet a été ramenée à 412 830 € et la participation demandée par le SDIS à la commune ne serait plus que de 27 000 €.

Plan de financement prévisionnel :

POSTES DE DEPENSES		FINANCEMENT	
Lot 1 : Démolition, gros oeuvre	90 260 €		
Lot 2 : Charpente métallique / portes sectionnelles	48 203 €	Emprunt SDIS (93,5 %)	385 830 €
Lot 3 : Menuiseries modulaires/doublages/faux-plafonds	84 535 €		
Lot 4 : Menuiseries aluminium	13 825 €	Participation Ville de Châtelailon (6,5 %)	27 000 €
Lot 5 : Carrelage, faïence, revêtement de sols	34 121 €		
Lot 6 : Peintures	3 426 €		
Lot 7 : Electricité / chauffage	31 375 €		
Lot 8 : Plomberie / VMC	32 067 €		
Marché de travaux	337 812 €		
Autres frais	75 018 €		
(insertion, maîtrise d'œuvre, matériel et outillages, aléas)			
	412 830 €		412 830 €

Rappelant l'importance du Centre de Secours sur le territoire communal et l'effet de levier décisif d'une participation financière de la Ville, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- De voter une participation financière de 27 000 € au SDIS pour la rénovation et l'extension du Centre de Secours.
- D'inscrire les crédits nécessaires au Budget 2009.

Le Conseil municipal unanime approuve cette décision.

VIII - TRANSFORMATION DU CONTRAT DE CONCEPTEUR ANIMATEUR RESEAU INFORMATIQUE DE CDD EN CDI

Code nomenclature : 4.2.2.1.

Par délibération en date du 29 juillet 2003, le Conseil Municipal créait un poste contractuel de catégorie A, de « concepteur animateur de réseau informatique ».

Ce contrat d'une durée de 3 ans, était renouvelable par reconduction expresse, reconduction qui a eu lieu en 2006.

Pour mémoire, les missions de notre « concepteur animateur de réseau informatique », inchangées depuis 2003, sont les suivantes :

Gestion et suivi de tout le parc bureautique. Poursuite de l'informatisation des services et développement du réseau. Mise en place de l'arborescence commune à tous les services. Formation des agents, sensibilisation de la population aux nouvelles technologies. Mise en place billettique (porte monnaie électronique). Mise en œuvre de projets en direction des écoles.

La loi n° 2005-843 portant diverses mesures de transpositions du droit communautaire à la fonction publique, prévoit que les contractuels en fonction au 27 juillet 2005 depuis 6 ans au moins de manière continue, bénéficieront au terme de leur contrat d'un contrat à durée indéterminée, sur décision expresse de l'employeur.

Le contrat de « concepteur animateur de réseau informatique » bénéficie de cette disposition.

Monsieur le Maire propose la transformation du contrat en CDI à compter du 1^{er} octobre 2009, missions inchangées. La rémunération, établie depuis 2003 sur la base de l'indice brut 511, pourrait être revalorisée de 50 points. Nous passerions de l'indice brut 511, à l'indice brut 561.

Le Conseil Municipal unanime approuve cette transformation de contrat.

IX - GRATIFICATION D'UN STAGIAIRE EN INFORMATIQUE

Code nomenclature : 4.5.1

La commune de Châtelailon a eu la possibilité d'accueillir en stage un étudiant de l'AFPA en formation « technicien supérieur gestionnaire de ressources informatiques » durant 2 mois et ½, du 1^{er} juillet au 15 septembre 2009.

La mise en situation de travail de monsieur François HAUMONT, qui s'est faite à temps complet, justifie l'attribution d'une gratification mensuelle de 350 €.

Cette indemnité étant inférieure au seuil de 12.5 % du plafond de la sécurité sociale, elle ne sera assujettie à aucune cotisation sociale et sera versée sans établissement d'un bulletin de salaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'attribution de la gratification mensuelle et des frais de déplacements.

X - MARCHE POUR TRAVAUX D'ENTRETIEN DES DIGUES ET DES ESPACES PUBLICS - ANNEES 2008-2009 - AVENANT N°3.

Code nomenclature : 1.1.25

Dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'entretien des digues et espaces publics, la ville de Châtelailon-Plage a conclu un contrat avec l'association d'insertion A17 gestionnaire des équipes des Brigades Vertes. Le marché passé prévoyait la mise à disposition hebdomadaire en moyenne de deux équipes des Brigades Vertes, ces équipes composées de 8 agents et d'un encadrant nous sont facturées 1068.75 € soit un coût horaire par personne de 4.75 €. Le marché a été conclu pour les années 2008 et 2009.

Depuis, en vertu de deux avenants, les tarifs horaires ont été revalorisés et passés successivement à 5.25 € puis 5,75 €.

Par un récent courrier, nous avons été informés d'une nouvelle augmentation tarifaire portant le coût d'une heure à 6.25 €. Cette revalorisation représente une augmentation de près de 20% du tarif horaire initial.

Le nouvel avenant à conclure a été validé par la Commission d'Appels d'Offres lors de sa réunion du 10 juillet dernier.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'avenant n°3 à conclure avec l'association AI 17.

XI - TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE ET D'ELAGAGE DES ESPACES VERTS - ANNEES 2007-2009 - AVENANT N°1

Code nomenclature : 1.1.25

En 2007, la ville de Châtelailon-Plage a conclu un contrat pour travaux d'entretien, de maintenance et d'élagage des espaces verts couvrant les années 2007 à 2009 avec la société Yves COURTEY.

Ce contrat recoupe différentes prestations et est scindé en 3 lots :

- LOT 1 : travaux d'entretien forfaitaire des espaces verts
- LOT 2 : travaux de rénovation, de gros entretiens et de replantations
- LOT 3 : travaux d'élagage et d'abattage

Le lot 1 consiste en l'entretien récurrent des espaces verts de la ville soit essentiellement les tontes, tailles d'arbustes et désherbages. En 2007, cette prestation était d'un montant de 116 721.04 € TTC annuel.

Au cours de l'année 2009 en raison de la prise en charge de l'entretien des espaces verts de la colline d'Angoute dont l'aménagement est achevé et d'une nouvelle répartition des espaces entre l'entreprise et les services municipaux, il convient d'augmenter le volume affecté à la charge de l'entreprise.

Jacqueline LEVERT précise les nouveaux espaces à prendre en compte : avenue de Strasbourg, lotissement la Ceriseraie (coulée de la Roche des Basques), lotissement Mer et Soleil (rue Jules Verne), ruelle de d'Isleau, haies de façade de la colline d'Angoute.

Cette nouvelle charge est estimée à 18 358.60 € TTC par an, portant ainsi le montant annuel du lot 1 à 135 079.64 € soit une augmentation de 13.59 %.

Lors de sa réunion du 10 juillet, la Commission d'Appels d'Offres dûment réunie a validé le principe de cet avenant.

Le Conseil Municipal unanime accepte cet avenant et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes.

XII - CONVENTION D'OCCUPATION DE LA SALLE POLYVALENTE (dite salle jaune) DE L'ECOLE PAUL MICHAUD PAR L'ASSOCIATION FOYER EMMANUELLE.

Code Nomenclature « Actes » : 3.5.3

Afin d'organiser des cours de théâtre adultes, pour les résidents du Foyer Emmanuelle, le directeur de l'association demande l'autorisation d'utiliser la salle polyvalente de l'école élémentaire Paul Michaud, à compter du 5 octobre 2009, un lundi sur deux de 18 heures à 20 heures, durant l'année scolaire excepté les vacances scolaires.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec le Foyer Emmanuelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JL Leonard', written over a horizontal line.

Jean-Louis LEONARD